

au sujet de la mouvance des terres de Saint-Symphorien en Vivarais et de Saint-Julien-Molin-Molette. Une sentence arbitrale, rendue par Guy de Roussillon et Aymar de Beauvoir, décida que la seigneurie de Saint-Symphorien relèverait à l'avenir du sire d'Annonay, mais que la moitié de celle de Saint-Julien-Molin-Molette serait cédée à Béatrix d'Argental (29 mars 1317, n. st.) (1).

De même que ses ancêtres, Aymar jouit d'une grande considération. C'est ainsi que Jean II, dauphin de Viennois, le choisit, dans son testament, pour l'un de ses exécuteurs testamentaires (26 août 1318) (2).

Le 2 juillet 1324, à l'occasion du mariage de Renaud de Forez, second fils du comte Jean, avec Marguerite de Savoie, Aymar se rendit, avec Guichard de Beaujeu, caution pour le comte de Forez de la restitution de la dot de la future épouse (3).

Quelques années plus tard (1333), à la suite de la mort du dauphin, Guigues VII, tué au siège du château de la Perrière, près de Voiron, dans une guerre contre le duc de Savoie, Aymar de Roussillon fut choisi avec les principaux seigneurs du Dauphiné : Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, Amédée de Poitiers, son frère, Agout des Baux et plusieurs autres, pour faire partie du conseil de régence, auquel Béatrix de Viennois, veuve du sire d'Arlay, confia l'administration des affaires de la province, à raison de l'absence et de la jeunesse d'Humbert II, le nouveau dauphin (4).

L'histoire des mariages d'Aymar tient une assez large place dans celle de sa vie :

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire, etc.*, n° 1439.

(2) De Valbonnais. *Histoire du Dauphiné*, I, p. 277.

(3) De la Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, I, 359, III, 107.

(4) Chorier. *Histoire du Dauphiné*.